

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le premier février

Le Conseil Municipal de la Commune de NERVIEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GUILLERMET, Maire.

Date de la convocation : 22/01/2013

Présents : ...10      Votants : ...11      Pour : ...11      Contre : ...0      Abstentions : 0

**ETAIENT PRESENTS** : Mr Jacques GUILLERMET, Mr Jean-Luc DURRIS, Mr Serge TAMAIN, Mr Hervé CASTAINGS, Mr Jérôme BRUEL, Mr Jean-François BAZZARA, Mr Patrice GEIGER, Mr Gérard BRUEL, Mme Solange DUTOUR et Mme Virginie BONNET.

**Absents** : Mr Arnaud MIGNARD

**Procuration** : Mr Arnaud MIGNARD à Mme Virginie BONNET

### OBJET : CHOIX DU GESTIONNAIRE DES APPARTEMENTS LOCATIFS

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal que la commune possède 6 appartements à la location. Il rappelle également au Conseil Municipal que deux appartements ne sont plus loués depuis 18 mois.

Considérant les difficultés à gérer les appartements et en assurer l'entretien,

A cet effet, monsieur le Maire propose de confier la gestion des baux communaux à un administrateur de biens et présente au conseil Municipal les devis du Cabinet Poinson, du Cabinet Moiroux et du Cabinet notarial de Maître Charlotte GUILLAUBEY.

Après délibération, le conseil Municipal décide :

- De retenir l'offre de la Société MOIROUX aux conditions suivantes :
  - ↳ 5% du loyer hors charges,
  - ↳ ½ loyer hors charges TTC, à chaque nouveau locataire
- d'inscrire ces opérations au budget communal 2013.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents y afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Fait à NERVIEUX, le 01 février 2013

Le Maire

Jacques GUILLERMET



Tél 04 77 28 12 09 – Fax 04 77 27 26 52 – Code Postal : 42510

Adresse mail : [commune.de.nervieux@wanadoo.fr](mailto:commune.de.nervieux@wanadoo.fr) – Site internet [www.nervieux.fr](http://www.nervieux.fr)

2013/055

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le premier février,

Le Conseil Municipal de la Commune de NERVIEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GUILLERMET, Maire.

Date de la convocation : 22/01/2013

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : ...10      Votants : ...11      Pour : ...11      Contre : ...0      Abstentions : 0

**ETAIENT PRESENTS** : Mr Jacques GUILLERMET, Mr Jean-Luc DURRIS, Mr Serge TAMAIN, Mr Hervé CASTAINGS, Mr Jérôme BRUEL, Mr Jean-François BAZZARA, Mr Patrice GEIGER, Mr Gérard BRUEL, Mme Solange DUTOUR et Mme Virginie BONNET.

**Absents** : Mr Arnaud MIGNARD

**Procuration** : Mr Arnaud MIGNARD à Mme Virginie BONNET

### **OBJET : PLACE DU SOUVENIRS CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA MAITRISE D'OEUVRE**

La Commune envisage de rénover la place du Souvenirs et souhaite sécuriser le déroulement du chantier.

Compte tenu des compétences multiples nécessaires (voirie, électricité, assainissement, ...) et des multiples intervenants (SIEL pour la distribution de l'électricité, de la Communauté de Communes pour la voirie, de l'assainissement pour la Commune, la SAUR pour la distribution de l'eau).

Le Conseil Municipal décide :

- ✓ de retenir la Société OXYRIA , pour un montant de 4500 € HT.
- ✓ de charger Monsieur le Maire de signer tous les documents y afférant.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Fait à NERVIEUX, le 1 février 2013

Le Maire,  
Jacques GUILLERMET

MAIRIE de NERVIEUX



LE MAIRE,

Jacques GUILLERMET

Tél 04 77 28 12 09 – Fax 04 77 27 26 52 – Code Postal : 42510

Adresse mail : [commune.de.nervieux@wanadoo.fr](mailto:commune.de.nervieux@wanadoo.fr) – Site internet [www.nervieux.fr](http://www.nervieux.fr)

### 2013/055

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le premier février

Le Conseil Municipal de la Commune de NERVIEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GUILLERMET, Maire.

Date de la convocation : 22/01/2013

Présents : ...10      Votants : ...11      Pour : ...9      Contre : ...0      Abstentions : 2

**ETAIENT PRESENTS** : Mr Jacques GUILLERMET, Mr Jean-Luc DURRIS, Mr Serge TAMAIN, Mr Hervé CASTAINGS, Mr Jérôme BRUEL, Mr Jean-François BAZZARA, Mr Patrice GEIGER, Mr Gérard BRUEL, Mme Solange DUTOUR et Mme Virginie BONNET.

**Absents** : Mr Arnaud MIGNARD

**Procuration** : Mr Arnaud MIGNARD à Mme Virginie BONNET

#### OBJET : RESULTAT ENQUETE PUBLIQUE CHEMIN DE LA GALONNIERE

Par délibération en date du 17 février 2012, le Conseil Municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit « La Galonnière » en vue de sa cession à Mr Giroudon.

L'enquête publique s'est déroulée du 15 novembre au 15 décembre 2012.

Au vue des nombreuses observations formulées dans le registre d'enquête publique, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, il vous est proposé :

- De déclasser le chemin rural dit « La Galonnière », d'une contenance de 750 m<sup>2</sup> en vue de sa cession,
- D'autoriser Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Fait à NERVIEUX, le 01 février 2013

Le Maire

Jacques GUILLERMET

MAIRIE DE NERVIEUX



LE MAIRE,

Jacques GUILLERMET

Tél 04 77 28 12 09 – Fax 04 77 27 26 52 – Code Postal : 42510

Adresse mail : [commune.de.nervieux@wanadoo.fr](mailto:commune.de.nervieux@wanadoo.fr) – site internet [www.nervieux.fr](http://www.nervieux.fr)

### 2013/057

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille treize, le premier février

Le Conseil Municipal de la Commune de NERVIEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GUILLERMET, Maire.

Date de la convocation : 22/01/2013

Présents : ...10      Votants : ...9      Pour : ...10      Contre : ...0      Abstentions : 0

**ETAIENT PRESENTS** : Mr Jacques GUILLERMET, Mr Jean-Luc DURRIS, Mr Serge TAMAIN, Mr Hervé CASTAINGS, Mr Jérôme BRUEL, Mr Jean-François BAZZARA, Mr Patrice GEIGER, Mr Gérard BRUEL, Mme Solange DUTOUR et Mme Virginie BONNET.

**Absents** : Mr Arnaud MIGNARD

**Procuration** : Mr Arnaud MIGNARD à Mme Virginie BONNET

#### **OBJET : ISOLATION PHONIQUE DE LA CANTINE ET LA GARDERIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du projet de la commission des bâtiments de la réfection de l'isolation phonique de la cantine et de la garderie.

Après présentation des devis de la Société POLLET et Fils et de la Société Bertrand DUTEL, le conseil municipal décide (Mme Solange DUTOUR ne vote pas du fait de son affiliation familiale avec Mr Bertrand DUTEL, ce dernier étant son conjoint):

- De retenir l'offre de la société Bertrand DUTEL pour un montant de 5 875.27 € HT soit 7 026.82 € TTC
- d'inscrire ces opérations au budget communal 2013.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents y afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Fait à NERVIEUX, le 01 février 2013

Le Maire

Jacques GUILLERMET MAIRIE de NERVIEUX



LE MAIRE  
JACQUES GUILLERMET

Tél 04 77 28 12 09 – Fax 04 77 27 26 52 – Code Postal : 42510  
Adresse mail : [commune.de.nervieux@wanadoo.fr](mailto:commune.de.nervieux@wanadoo.fr) – Site internet [www.nervieux.fr](http://www.nervieux.fr)

2013/058

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le premier février,

Le Conseil Municipal de la Commune de NERVIEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GUILLERMET, Maire.

Date de la convocation :

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : ...10      Votants : ...11      Pour : ...10      Contre : ...1      Abstentions : 0

**ETAIENT PRESENTS** : Mr Jacques GUILLERMET, Mr Jean-Luc DURRIS, Mr Serge TAMAIN, Mr Hervé CASTAINGS, Mr Jérôme BRUEL, Mr Jean-François BAZZARA, Mr Patrice GEIGER, Mr Gérard BRUEL, Mme Solange DUTOUR et Mme Virginie BONNET.

**Absents** : Mr Arnaud MIGNARD

**Procuration** : Mr Arnaud MIGNARD à Mme Virginie BONNET

### OBJET : **ECLAIRAGE PUBLIC : REPARATIONS DES POINTS LUMINEUX AU LOTISSEMENT CHANTEPERDRIX**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les gros dégâts matériels occasionnés lors de l'orage de grêle qui s'était abattu sur l'ensemble de la commune de Nervieux le 5 août 2012 et rappelle également la délibération en date du 30 novembre 2012 prévoyant le remplacement de l'ensemble de l'éclairage public.

Suite à la demande de plusieurs administrés habitant le Lotissement Chanteperdrix, la commission en charge de l'éclairage public demande au SIEL des devis de réparations. Le SIEL propose trois hypothèses, donc trois montants de réparations :

- **Hypothèse 1** : réparation de l'ensemble des points lumineux. Le montant de la réparation des boules du lotissement s'élève à : 10 349.69 €, le pourcentage de subvention du Siel étant de 47 %, la part communale s'élève à 5 480.57 €
- **Hypothèse 2** : réparation urgente du lotissement et achat de globes. Le montant de ce devis s'élève à 5 500 € pour une réparation provisoire.
- **Hypothèse 3** : réparations lotissement et réparation autres points lumineux (en différé de l'hypothèse 1). Le montant s'élève à 14 129.18 €, le pourcentage du SIEL étant de 47%, la part communale s'élève à 7 488.47 €

Tél 04 77 28 12 09 – Fax 04 77 27 26 52 – Code Postal : 42510

Adresse mail : [commune.de.nervieux@wanadoo.fr](mailto:commune.de.nervieux@wanadoo.fr) – Site internet [www.nervieux.fr](http://www.nervieux.fr)

Après délibération, le conseil municipal décide :

- de procéder à la réparation de l'hypothèse n° 3 pour un montant de 14 129.18 €, dont la part communale s'élève à 7 488.47 €.
- donne pouvoir au Maire pour signer tous les documents y afférents
- d'inscrire la dépense au budget de fonctionnement.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

Fait à Nervieux, le 01 Février 2013

Le Maire

Jacques GUILLERMET

MAIRIE de NERVIEUX



LE MAIRE,

Jacques GUILLERMET

Tél 04 77 28 12 09 – Fax 04 77 27 26 52 – Code Postal : 42510

Adresse mail : [commune.de.nervieux@wanadoo.fr](mailto:commune.de.nervieux@wanadoo.fr) – Site internet [www.nervieux.fr](http://www.nervieux.fr)

## 2013/059

L'an deux mil treize, le premier février,

Le Conseil Municipal de la Commune de NERVIEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GUILLERMET, Maire.

Date de la convocation : 22/01/2013

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : ...10      Votants : ...11      Pour : ...11      Contre : ...0      Abstentions : 0

**ETAIENT PRESENTS :** Mr Jacques GUILLERMET, Mr Jean-Luc DURRIS, Mr Serge TAMAIN, Mr Hervé CASTAINGS, Mr Jérôme BRUEL, Mr Jean-François BAZZARA, Mr Patrice GEIGER, Mr Gérard BRUEL, Mme Solange DUTOUR et Mme Virginie BONNET.

**Absents :** Mr Arnaud MIGNARD

**Procuration :** Mr Arnaud MIGNARD à Mme Virginie BONNET

### **OBJET : APPROBATION DU RAPPORT D'ASSAINISSEMENT 2012**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'assainissement 2012 concernant l'assainissement collectif et le service public d'assainissement non collectif (SPANC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le rapport joint à la présente délibération,
- donne pouvoir au Maire pour l'adresser à la D.D.A.S.S.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

A Nervieux, le 1 février 2013

Le Maire,  
Jacques GUILLERMET

Mairie de Nervieux  
LE MAIRE,  
Jacques GUILLERMET



Tél 04 77 28 12 09 – Fax 04 77 27 26 52 – Code Postal : 42510  
Adresse mail : [commune.de.nervieux@wanadoo.fr](mailto:commune.de.nervieux@wanadoo.fr) – Site internet [www.nervieux.fr](http://www.nervieux.fr)



**RAPPORT ANNUEL 2012**  
**SUR LE**  
**SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**  
**ET**  
**LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT**  
**NON COLLECTIF (SPANC)**

**COMMUNE DE NERVIEUX (Loire)**

**Arrondissement de MONTBRISON**

**I. SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

La Commune gère directement les équipements publics (2 stations d'épuration et 11,6 kilomètres de conduite).

L'exploitation des installations est effectuée par les employés techniques communaux, avec l'assistance de la société SAUR France, dans le cadre d'un contrat d'assistance. La MAGE (Mission d'Aide à la Gestion de l'Eau) du Conseil Général, intervient également dans le pilotage générale de l'installation et le suivi des obligations réglementaires.

**1. SITUATION DES INSTALLATIONS**

- Lagune de Grénieux : capacité totale de 170 Equivalent-Habitants, saturée hydrauliquement en raison de l'augmentation du nombre de maisons, des entrées d'eaux claires sur le réseau et du branchement des toitures de maison sur le réseau eaux usées.
- Station d'épuration de Nervieux : capacité de 780 Equivalent-Habitants

La nouvelle station d'épuration, de type lit planté de roseaux, implantée au point bas de collecte, Chemin des Sables, en amont de la station existante, a été activée en février 2012.

**2. BUDGET ASSAINISSEMENT** (détail des dépenses apparaissant au compte administratif)Section de fonctionnement en € TTC:

Les dépenses de fonctionnement portent principalement sur :

- dotations aux amortissements : 69 %.
- frais de personnel : 16 %
- intervention dépannage des installations : 9 %
- intérêts d'emprunts : 5 %
- autres charges : 1 %

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Dépenses</b>	56 058 €	63 640 €	61341 €	57273 €	112 906 €
<b>Recettes</b>	52 319 €	56 479 €	59173 €	82410 €	115 773 €
<b>Résultat</b>	- 3 739 €	- 5 346 €	- 7 514 €	16 682 €	19 549 €

- Pour 2012, la redevance pollution instaurée par l'agence de l'eau a été refacturée aux abonnés du service (montant : 5 581 € contre 5 336 € en 2011).
- Les recettes de droits de branchement des particuliers au réseau d'assainissement collectif s'élèvent à 23 300 € pour 8 branchements. La redevance assainissement n'a pas fait l'objet d'ajustement.

Section d'investissement en € TTC:

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/02/2013

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Dépenses</b>	81 432 €	45 174 €	102 261 €	337 094 €	253 232
<b>Recettes</b>	63 827 €	82 268 €	42 384 €	266 235 €	356 287

La commune a contracté plusieurs emprunts afin de financer la construction de la nouvelle station d'épuration :

- Le remboursement reçu du FCTVA s'élève à 50 247 € TTC.
- Afin de compenser le déficit d'investissement, la commune a versé une subvention de 40 956 € depuis le budget communal.

### Redevances Assainissement :

ANNEE	FORFAIT en Euros	Prix du M3 d'eau consommée	Coût théorique redevance pour une consommation de 120 m3/an
2008	52	0.33	91.6 €
2009	60	0.40	108.0 €
2010	44	0.60	116.0 €
2011	44	0.73	131.6 €
2012	44	0.73	

- Redevances :

Depuis 2007, la Commune a révisé régulièrement les prix de la redevance afin de financer les nombreux travaux de maintenance sur la station d'épuration actuelle (changement de conduites, pompes et aérateurs) et anticiper la construction de la nouvelle station.

Une évolution forte de la tarification a été initiée en 2009 pour se conformer à la réglementation (arrêté du 06 août 2007). Un ajustement des tarifs a été engagé avec majoration de la part variable pour encourager la baisse de la consommation d'eau.

Cette politique s'est avérée efficace, au regard de la consommation moyenne d'eau par foyer, en constante diminution, malgré la hausse du nombre de foyer et de la population.

L'évolution de la consommation d'eau potable est la suivante :

ANNEE	CONSOMMATION EN M3	NOMBRE D'ABONNES (Foyers)	Consommation moyenne par foyer en m3
2008	30 329	347	87.4
2009	27 956	366	76.3
2010	25 131	372	67.5
2011	28 088	383	73.3
2012	28 043	410	68.39

### **3. TRAVAUX REALISES en 2012 (montants TTC) = 233 985.26 €**

- Les travaux de réfection des eaux usées et des eaux pluviales situés au Chemin du Prieuré s'élèvent à 8 198.26 € TTC.
- Des travaux d'extension de réseaux d'assainissement ont été réalisés vers la nouvelle station pour un montant de 7 320.72 € TTC.
- Le montant des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration s'élèvent à 218 466.28 €.

### **4. TRAVAUX PREVUS SUR 2013 =Montant prévisionnel : 21 000 €**

- Extension du réseau d'assainissement collectif entre le Chemin Garnier et le Chemin de Grangeneuve.
- Divers travaux de raccordement, selon le volume des constructions neuves.

### **5. SUIVI DES STATIONS D'EPURATION**

Les employés communaux interviennent 2 fois par semaine, au minimum, dans les 2 installations (Nervieux et Grénieux) pour effectuer les opérations d'entretien courant (nettoyage des paniers dégrilleurs, réglage de l'aération, fauchage des abords...).

De plus, la lagune de Grénieux nécessite un suivi très régulier en période de fortes chaleurs pour limiter et supprimer les dépôts de lentilles d'eau.

Cette prestation de mise à disposition du personnel est refacturée au budget communal une fois par an pour un montant de 10 000 €.

En annexe de la présente est joint l'**analyse technique** réalisée par le Conseil Général de la Loire, cellule MAGE, pour l'année 2010, relative à la qualité du traitement d'épuration.

II. SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF -  
 SPANC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/02/2013

Le SPANC de la Commune de Nervieux a été créé, par délibération du 21/10/2005, afin de répondre à la législation européenne transposée en droit français par la loi du 3 janvier 1992. Par délibération du 27/01/2006, il a été décidé de confier le diagnostic et le contrôle des équipements à la SAUR – ST GERMAIN LAVAL pour une durée de 3 ans.

En 2010, le contrat a été prolongé par tacite reconduction d'une année, aux mêmes conditions financières pour les usagers.

Le diagnostic et le contrôle des équipements sont réalisés par la SAUR – St Germain Laval qui a pour mission d'effectuer :

- l'état de lieux et la vérification du fonctionnement des installations existantes (bon état des ouvrages, de leur ventilation et de leur accessibilité – bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration – accumulation normale des boues à l'intérieur de la fosse toutes eaux),
- l'analyse technique des projets d'installation d'assainissement non collectif pour les nouvelles constructions situées hors réseau collectif.

	2010	2011	2012
Nombre d'installations nouvelles étudiées	3	10	3
Nombre installations contrôlées	2	3	1

**Tarifs des prestations**

- Nouvelles constructions : - Conception : 55.00 € H.T.  
 - Contrôle réalisation : 65.00 € H.T.
- Constructions existantes : - Contrôle de l'existant : 65.00 € H.T.

Le SPANC s'applique sur les secteurs urbanisables de la Commune non desservis pour le réseau d'égouts collectif, c'est-à-dire dans les secteurs : Les Roches, Les Garets, Sugny, Le Coin (partie) ainsi que les parties éloignées (La Brèche, La Galonnière...), voir détail dans le PLU communal consultable sur le site internet : [www.nervieux.fr](http://www.nervieux.fr) (urbanisme et environnement / plan local d'urbanisme).

**SITUATION des installations individuelles**

Bilan au 31/12/2012

	<b>Dont secteur de GRENIEUX</b>	<b>TOTAL NERVIEUX</b>
Nb d'habitats non raccordés	7	81
Nb installations conformes (favorables)	2	20
Nb installation à revoir(favorable sous réserve)	4	13
Nb installations non-conformes (défavorable)	1	45
Nb total usagers eau potable		538
Nb total des foyers reliés aux réseaux d'égouts publics		412 facturés

**Actions envisagées sur 2012 :**

Poursuites des efforts de communication auprès des foyers SPANC pour rappel des obligations (loi LEMA) et incitation à engager les travaux de mises aux normes.

### 2013/060

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille treize, le premier février

Le Conseil Municipal de la Commune de NERVIEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GUILLERMET, Maire.

Date de la convocation : 22/01/13

Présents : ...10      Votants : ..,11      Pour : ...11      Contre : ...0      Abstentions : 0

**ETAIENT PRESENTS** : Mr Jacques GUILLERMET, Mr Jean-Luc DURRIS, Mr Serge TAMAIN, Mr Hervé CASTAINGS, Mr Jérôme BRUEL, Mr Jean-François BAZZARA, Mr Patrice GEIGER, Mr Gérard BRUEL, Mme Solange DUTOUR et Mme Virginie BONNET.

**Absents** : Mr Arnaud MIGNARD

**Procuration** : Mr Arnaud MIGNARD à Mme Virginie BONNET

#### **OBJET : REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES**

Vu le Code de l'éducation,  
Vu le décret N° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et primaires,  
Compte tenu des difficultés d'organisation,

Le Conseil Municipal a pris connaissance du compte rendu du conseil exceptionnel des Maîtres du RPI Nervieux/Mizérieux et de la Commission école, qui s'est déroulé le 31 janvier 2013.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- De reporter l'application de la réforme à 2014.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Fait à NERVIEUX, le 01 février 2013

Le Maire

Jacques GUILLERMET

MAIRIE de NERVIEUX



LE MAIRE,

Jacques GUILLERMET

Tél 04 77 28 12 09 – Fax 04 77 27 26 52 – Code Postal : 42510

Adresse mail : [commune.de.nervieux@wanadoo.fr](mailto:commune.de.nervieux@wanadoo.fr) – Site internet [www.nervieux.fr](http://www.nervieux.fr)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil treize, le premier février,

Le Conseil Municipal de la Commune de NERVIEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GUILLERMET, Maire.

Date de la convocation : 22/01/2013

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : ...10    Votants : ...9    Pour : ...10    Contre : ...0    Abstentions : 0

**ETAIENT PRESENTS** : Mr Jacques GUILLERMET, Mr Jean-Luc DURRIS, Mr Serge TAMAIN, Mr Hervé CASTAINGS, Mr Jérôme BRUEL, Mr Jean-François BAZZARA, Mr Patrice GEIGER, Mr Gérard BRUEL, Mme Solange DUTOUR et Mme Virginie BONNET.

**Absents** : Mr Arnaud MIGNARD

**Procuration** : Mr Arnaud MIGNARD à Mme Virginie BONNET

### OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PERMANENTE DU MATERIEL AVEC LE COMITE DES FETES

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 20 avril 2012 dans laquelle la commune avait acheté une remorque, avec l'aide financière d'une subvention de l'association « le Comité des Fêtes ».

Afin de clarifier les responsabilités, une convention a été établie entre les parties (réf annexe).

Après en avoir délibéré (à l'exception de Mr Jérôme BRUEL du fait qu'il est membre de l'association « Comité des Fêtes », le Conseil Municipal :

#### Article 1 :

- Accepte la convention établie entre la Commune de Nervieux et l'Association du Comité des fêtes,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

Fait à Nervieux, le 1 février 2013

Le Maire

Jacques GUILLERMET

MAIRIE de NERVIEUX  
LE MAIRE



Tél 04 77 28 12 09 – Fax 04 77 27 26 52 – Code Postal : 42510  
Adresse mail : [commune.de.nervieux@wanadoo.fr](mailto:commune.de.nervieux@wanadoo.fr) – Site internet [www.nervieux.fr](http://www.nervieux.fr)

Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 15/02/2013

**CONVENTION DE**  
**MISE A DISPOSITION PERMANENTE DE MATERIEL**

**ENTRE**

La commune de Nervieux, représentée par le Maire en exercice, en vertu de la délibération en date du 6/06/2008

**ET**

L'association du Comité des Fêtes de Nervieux représentée par son Président, en vertu des pouvoirs issus de l'Assemblée Générale du

Dans le cadre d'un accord convenu entre les 2 parties, visant à l'acquisition d'un chapiteau de 150 m<sup>2</sup> avec sa remorque par la Commune, avec l'aide de financière du Comité des Fêtes (à hauteur de 14 000 €).

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :****ARTICLE 1 : DESIGNATION DU MATERIEL**

Dénomination	Valeur HT	Etat
Chapiteaux de 150 M <sup>2</sup>	11 560 €	NEUF
Remorque	5 145 €	NEUF

Suivant les factures de la société MONDIAL CHAPITEAU n°2012023 du 30 avril 2012 pour un montant de 13 825. 76 € TTC et de la Société DMS n°07/12/002 du 05 juillet 2012 pour un montant de 6 153.42 € TTC.

**ARTICLE 2 : UTILISATION**

Le matériel est mis à disposition de l'association Comité des Fêtes qui en assurera la garde.

L'association pourra l'utiliser pour ces manifestations, le prêter ou le louer à d'autres organismes ainsi qu'à des particuliers. Les dégâts occasionnés relèveront de la responsabilité de l'association.

**ARTICLE 3 : ASSURANCE**

L'association devra assurer le matériel ainsi mis à disposition pour l'usage qui peut en être fait.

Elle fournira à la Commune propriétaire, annuellement, l'attestation d'assurance en tant qu'utilisateur.

#### **ARTICLE 4 : ENTRETIEN**

L'Association assurera l'entretien du matériel mis à sa disposition pour en permettre sa restitution à la commune dans un état satisfaisant.

#### **ARTICLE 5 : FIN DE LA MISE A DISPOSITION**

La fin de la mise à disposition est fixée à l'échéance de la présente convention.

#### **ARTICLE 6 : RESTITUTION DU MATERIEL**

Lors de la restitution du matériel, un état des lieux sera dressé. Si des travaux de réparation s'avèrent nécessaires ou si tout ou partie de ce matériel avait disparu, les frais de remise en état ou de remplacement seraient mis à la charge de l'association.

#### **ARTICLE 7 : DUREE**

La présente convention est conclue pour une durée de 8 ans renouvelable, par tacite reconduction

#### **ARTICLE 8 : FACULTE DE RESILIATION / DENONCIATION**

La présente convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, à l'échéance de la convention, par lettre recommandée avec AR, avec un préavis de 3 mois.

Fait à NERVIEUX le .....

Le Président de l'Association Comité des Fêtes de Nervieux,  
Mr CHEVRIER Serge

Fait à NERVIEUX le

Le Maire  
Jacques GUILLERMET

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le premier février

Le Conseil Municipal de la Commune de NERVIEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GUILLERMET, Maire.

Date de la convocation : 22/01/2013

Présents : ...10      Votants : ...11      Pour : ...11      Contre : ...0      Abstentions : 0

**ETAIENT PRESENTS** : Mr Jacques GUILLERMET, Mr Jean-Luc DURRIS, Mr Serge TAMAIN, Mr Hervé CASTAINGS, Mr Jérôme BRUEL, Mr Jean-François BAZZARA, Mr Patrice GEIGER, Mr Gérard BRUEL, Mme Solange DUTOUR et Mme Virginie BONNET.

**Absents** : Mr Arnaud MIGNARD

**Procuration** : Mr Arnaud MIGNARD à Mme Virginie BONNET

### **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REPARATION DES TOITURES DE LA MAIRIE ET DU BATIMENT ANNEXE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les dégâts occasionnés lors de la tempête de grêle survenue le 5 août 2012.

Tous les bâtiments publics ont été durement touchés et le montant reversé par l'assurance s'avère peu élevé compte tenu de la vétusté des bâtiments.

Monsieur le Maire propose de faire réaliser rapidement les réparations les plus urgentes : la toiture de la mairie et du bâtiment annexe. Il présente au Conseil Municipal les devis de réparations dont le montant TTC s'élève à 42 087.96 €.

Pour cela, le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention exceptionnelle auprès de la Sous-Préfecture et auprès du Conseil Général et d'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents y afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Fait à NERVIEUX, le 01 février 2013

Le Maire

Jacques GUILLERMET

Tél 04 77 28 12 09 – Fax 04 77 27 26 52 – Code Postal : 42510

Adresse mail : [commune.de.nervieux@wanadoo.fr](mailto:commune.de.nervieux@wanadoo.fr) – Site internet [www.nervieux.fr](http://www.nervieux.fr)